

**COMMISSION NATIONALE pour la PROTECTION DES ANIMAUX  
utilisés à des FINS SCIENTIFIQUES (dite CNEA)**

---

**Séance plénière du mercredi 9 octobre 2024**

---

Participaient, sous la présidence de Patrick VERWAERDE :

Membres titulaires ou suppléants : Ivan BALANSARD, Delphine DENAIS-LALIEVE, Benoît HAELEWYN, Patrick HARDY, Françoise MEDALE, Valérie NIVET-ANTOINE, Isabelle PEYCLIT, Jean-Michel POSTAL, Brigitte RAULT, Samuel VIDAL, Catherine VOGT, Denis LEROUX (MinArm), Fanny MAGISSON (MinArm), Léa TERRAUBE (MTECT/DGALN), Tiffany BOYER (MASA), Christophe JOUBERT (MESR/DGRI)

Invitée : Léa THUROT (MTECT/DGALN)

Membres excusés : Hervé BELARDI, Véronique DEISS, Carine DIVER, Anne-Claire GAGNON, Sabrina HAMOUDI, Jane SALMON-FABIANI, Laurent PINON (MESR/DGRI)

Absents : Thierry BEDOSSA/Stéphanie VERDU

Secrétariat : Valérie GOMEZ (MESR/DGRI)

**Ordre du jour**

1. Mot de bienvenue
2. Approbation du relevé de décisions de la séance du 5 juin 2024
3. Avis sur les 12 dossiers de formation

**Déjeuner**

4. Avis sur les dossiers de formation suite et fin
5. Groupe de travail « tutorat » (Patrick HARDY)
6. Groupe de travail « Médicaments » (Valérie NIVET-ANTOINE)
7. Groupe de travail « Révision du guide d'évaluation des formations » (Isabelle PEYCLIT)
8. Points divers

- Anesthésie des souris nouveaux nés
- Information sur les ruptures de certaines spécialités pharmaceutiques
- Point sur le règlement intérieur (Christophe JOUBERT)
- Actualités sur le renouvellement des membres de la CNEA

\*\*\*\*\*

Le président ouvre la séance à 10h05.

1. Mot de bienvenue

Cette séance est l'avant dernière de cette mandature. Il convient d'avancer sur les groupes de travail pour finaliser et valider l'ensemble des travaux en phase d'achèvement lors de la plénière de décembre.

2. Approbation du relevé de décisions de la séance du 5 juin 2024

Le relevé de décisions est validé avec la prise en compte des remarques des membres.

3. Avis sur les 12 dossiers de formation

Dossier n°1 sur la plateforme Pléiade

**Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales (F2)**

IUT Lyon 1 – Département Génie Biologique

Intitulé : Formations des technicien.ne.s en Génie Biologique appliquant des procédures aux rongeurs

**Référence : R-69IUTLyon1-F2-02-rongeurs de laboratoire  
Renouvellement**

La commission donne un **avis favorable 2 réserves et 1 recommandation.**

**Réserves :**

1. Fournir les attestations de formation à l'expérimentation animale des intervenants pour les TP
2. Indiquer sur l'attestation le nombre d'heures de formation

**Recommandation :**

1. Modifier l'intitulé de la formation, car elle peut être ouverte à d'autres étudiants que les futurs techniciens en génie biologique, par exemple « Formation des personnels appliquant des procédures expérimentales aux rongeurs »

Dossier n°2 sur la plateforme Pléiade

**Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou appliquant des procédures expérimentales chirurgicales (Chir)**

Université de Lorraine – Faculté de Médecine, Maïeutique et métiers de la Santé – Ecole de Chirurgie

**Intitulé :** Formation à la chirurgie destinée aux personnes concevant ou appliquant les procédures expérimentales sur rat et cochon

**Référence :** R-54-ECNancy-CHIR-13

**Renouvellement**

La commission donne un **avis défavorable** pour les motifs suivants :

- Les documents annexes au Cerfa (fiches descriptives) doivent être complets ; la copie de partie de la demande d'autorisation de projet ne peut se substituer à ces fiches.
- L'annexe du Cerfa doit préciser l'application des 3R et les évolutions par rapport à la demande d'approbation précédente.
- La formation réglementaire doit être généraliste et pouvoir s'adresser à des personnes n'ayant aucune connaissance en chirurgie.
- Les objectifs pédagogiques ainsi que les gestes chirurgicaux doivent être précisés dans le cadre de la formation réglementaire et les différencier des objectifs du DU.
- Les interventions chirurgicales proposées apparaissent inadaptées (trop complexes) dans le cadre d'une formation réglementaire à la chirurgie.
- Le réveil doit être envisagé lors des TP.
- Les objectifs de réduction du nombre d'animaux doivent être envisagés avec au moins 4 stagiaires par cochon.
- Les méthodes de mise à mort des animaux doivent être précisées.
- La réutilisation d'animaux ou l'utilisation d'animaux de réforme doit être privilégiée.
- La demande d'autorisation du projet complète (incluant la partie 3) indiquant les procédures expérimentales réalisées dans le cadre de cette formation réglementaire doit être fournie.
- Les livrets de compétences des intervenants lors des travaux pratiques doivent être fournis.

### **Dossiers n°3 à n°12 sur la plateforme Pléiade :**

**La commission a décidé de reporter, à la séance du mardi 3 décembre 2024, les avis concernant les dossiers de formation de la société E-thix Education SARL.**

Toutefois, ces dossiers ont fait l'objet de commentaires qui devront être transmis au responsable de formation. Il sera proposé à la responsable de venir présenter ses formations lors de la prochaine séance plénière.

### **Commentaires sur les formations :**

- Comment pour les éléments pratiques les formations sont-elles gérées à distance ?
- Le e-learning chirurgie est-il spécifique de cette formation ?
- Il faut expliciter la différence entre le e-learning et le distanciel.
- Les modalités de contrôle de l'assiduité doivent permettre de contrôler la participation.
- La séquence de formation doit prendre en compte la progressivité pédagogique et non les modalités d'enseignement.
- Il est nécessaire de préciser les modalités et spécificités du mode hybride.
- Le présentiel est-il la règle ?
- Concernant le niveau du contrôle de connaissances, il faut complexifier les questions.
- Comment récupérer les cours en cas d'absence ? Comment vérifier l'assiduité du suivi des visionnages ?
- L'acquisition en cours du e-learning doit être précisée.
- Il faut préciser les objectifs spécifiques aux modules concepteur et applicateur, et les différences dans le contrôle de connaissances.

### **Chirurgie**

- Sur l'attestation, il est nécessaire d'ajouter la date de validation de formation.

### Chirurgie sans animaux

- Sur l'attestation, il est nécessaire d'ajouter la date de validation de formation.
- Le titre de la formation doit être modifié (retiré « assujettie à un tutorat sur animaux vivants »). L'attestation doit rappeler les obligations réglementaires du tutorat.
- Rappel : le tutorat ne peut pas être spécifique de la formation, c'est une obligation réglementaire de l'établissement.

### Module concepteur

- Certains items en e-learning (éthique, compléter DAP...) mériteraient d'être en présentiel.
- La séquence de formation doit prendre en compte les modalités d'enseignement.
- Il est nécessaire de préciser les modalités et spécificités du mode hybride.

### Module applicateur

- 13h sur module de base et 5h en e-learning : quel est le ratio entre e-learning et les autres modalités ?

### **Module complémentaire :**

#### Carnivores – porcs

- La partie pratique concernant les porcs doit être précisée.

#### Aquatique

- Le temps présentiel est très réduit (1h TD).
- Il faut préciser les objectifs pédagogiques de la visite d'élevage / animalerie poissons et plus largement les objectifs concernant les TP et TD.
- Il faut inclure / préciser les particularités des amphibiens.

#### Dossier n°3 sur la plateforme Pléiade

#### **Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou appliquant des procédures expérimentales chirurgicales (Chir)**

e-thix education SARL

Intitulé : Initiation à la chirurgie expérimentale, avec utilisation d'animaux vivants

**Référence : I-31-e-thix-CHIR-24**

#### Dossier n°4 sur la plateforme Pléiade

#### **Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou appliquant des procédures expérimentales chirurgicales (Chir)**

e-thix education SARL

Intitulé : Initiation à la chirurgie expérimentale, sans utilisation d'animaux vivants, assujettie à un tutorat sur animaux vivants

**Référence : I-31-e-thix-CHIR-24-0Ax**

#### Dossier n°5 sur la plateforme Pléiade

#### **Formation spécifique destinée aux personnes concevant les procédures expérimentales (F1)**

e-thix education SARL

Intitulé : Formation à destination des personnes concevant ou réalisant des procédures expérimentales sur rongeurs et lagomorphes

**Référence : I-31-e-thix-F1-24-rongeurs et lagomorphes**

Dossier n°6 sur la plateforme Pléiade

**Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales (F2)**

e-thix education SARL

Intitulé : Formation à destination des personnes appliquant des procédures expérimentales sur rongeurs et lagomorphes

**Référence : I-31-e-thix-F2-24-rongeurs et lagomorphes**

Dossier n°7 sur la plateforme Pléiade

**Formation spécifique destinée aux personnes concevant les procédures expérimentales (F1)**

e-thix.education SARL

Intitulé : Formation à destination des personnes concevant ou réalisant des procédures expérimentales sur carnivores et porcs

**Référence : I-31-e-thix-F1-24-carnivores et porcs**

Dossier n°8 sur la plateforme Pléiade

**Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales (F2)**

e-thix.education SARL

Intitulé : Formation à destination des personnes appliquant des procédures expérimentales sur carnivores et porcs

**Référence : I-31-e-thix-F2-24-carnivores et porcs**

Dossier n°9 sur la plateforme Pléiade

**Formation spécifique destinée aux personnes concevant les procédures expérimentales (F1)**

e-thix.education SARL

Intitulé : Formation à destination des personnes concevant ou réalisant des procédures expérimentales sur espèces aquatiques

**Référence : I-31-e-thix-F1-24-especes aquatiques**

Dossier n°10 sur la plateforme Pléiade

**Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales (F2)**

e-thix.education SARL

Intitulé : Formation à destination des personnes appliquant des procédures expérimentales sur espèces aquatiques

**Référence : I-31-e-thix-F2-24-especes aquatiques**

Dossier n°11 sur la plateforme Pléiade

**Formation spécifique destinée aux personnes concevant les procédures expérimentales (F1)**

e-thix.education SARL

Intitulé : Formation à destination des personnes concevant ou réalisant des procédures expérimentales sur Primates non humains

**Référence : I-31-e-thix-F1-24-PNH**

Dossier n°12 sur la plateforme Pléiade

**Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales (F2)**

#### 4. Avis sur les dossiers de formation suite et fin

Les avis de formation de la société Ethix Education sont ajournés à la prochaine séance.

#### 5. Groupe de travail « tutorat » (Patrick HARDY)

Ce groupe de travail a fait l'objet de 4 séances de travail. Le document finalisé se veut « court », simple d'utilisation et pratique. Il est écrit dans le respect des bonnes pratiques scientifiques, des exigences professionnelles et des diverses recommandations déjà publiées.

Il définit la qualification au poste et les obligations des établissements en matière de formation particulièrement pour le personnel utilisant des animaux à des fins scientifiques.

Le document donnera des précisions sur la formation de base, la formation continue, le programme de tutorat, le changement de poste, la formation pour les travailleurs dans les zones à risques...

Ce document sera une première version, qui pourra évoluer et être enrichie par des commentaires ultérieurement.

Les membres de la commission souhaitent la production d'un document pas trop contraignant, afin de faciliter sa mise en œuvre.

#### 6. Groupe de travail « Médicaments » (Valérie NIVET-ANTOINE)

Un diaporama est diffusé en séance. Celui-ci présente les divers points d'étape et le cahier des charges. Le logigramme déjà présenté en séance doit être finalisé.

Le groupe de travail espère des avancées sur la problématique de l'importation des médicaments vétérinaires en décembre prochain. Il faut communiquer au sein des établissements utilisateurs et comités d'éthique pour que la DCI et non la dénomination commerciale soit utilisée dans la rédaction des DAP.

La commission va demander aux différents réseaux (SBEA, CEEA...) de communiquer sur les facilités désormais accordées, grâce à l'intervention de la CNEA, aux établissements utilisateurs pour se procurer des médicaments vétérinaires. On rappelle cependant que des contrôles seront faits *a posteriori* nécessitant des justificatifs et une traçabilité stricte des approvisionnements et utilisations.

La « recommandation visant à préciser l'usage de substances chimiques ou biologiques dans le cadre de projets utilisant l'animal à des fins scientifiques » sera prochainement mise en forme par le secrétariat. Elle définit les 5 substances chimiques ou biologiques administrées aux animaux.

Ce groupe de travail devra se poursuivre lors de la prochaine mandature.

7. Groupe de travail « Révision du guide d'évaluation des formations » (Isabelle PEYCLIT)

Un diaporama est diffusé. On évoque en séance les points à discuter

- Le titre : Prendre le titre du Cerfa en cohérence avec les termes de l'article 3 de l'arrêté du 01/02/2013
- Le contenu par rapport au règlement intérieur : A renvoyer sur le règlement intérieur, éviter les redondances qui compliquent les mises à jour
- Quelle est la position concernant les TP de chirurgie sans utilisation d'animaux vivants ? Désormais les formations chirurgie seront réalisées avec des animaux vivants et le guide doit être mis à jour le guide en conséquence conformément au vote de la CNEA du 7 février 2023.
- Dans le cas des formations itinérantes sans recours à des animaux vivants : *pas d'information à la DDPP puisque pas d'EU concerné*
- Est-ce qu'un seul dossier est possible pour des demandes d'approbation de formation sur différents groupes d'espèces (ex primates, carnivores, rongeurs...) alors que le titre doit mentionner le groupe d'espèces ? Non : un dossier doit être spécifique d'un groupe d'espèces.
- Prérequis à l'inscription pour concepteurs/applicateurs : proposition de le laisser conformément à l'arrêté bien que ne figurant plus dans le nouveau CERFA. Oui, les rapporteurs doivent demander quels sont les prérequis, ce point sera abordé dans le guide.
- Formation chirurgie : forcément généraliste ou possibilité pour un groupe d'espèces (ex: poisson) ? Ne pas préciser le groupe d'espèces sauf exception sur justification (exemple les poissons)
- Modalités d'enseignement : de nombreux échanges ont lieu à ce sujet, générant plusieurs questions
  - Proposition d'un % max pour le e-learning : sont évoqués 30 % pour niveau concepteur, 20 % niveau applicateur, 0 % niveau soigneur ?
  - Ne faut-il pas proposer un % max pour le distanciel ? préciser les modalités précises du mode distanciel ?
  - Présentiel /distanciel : faut-il proposer un nombre maximum d'apprenants ? faire la distinction e-learning et distanciel en direct ou en décalé ?

On devrait proposer les TP et TD en présentiel, et répartis sur plusieurs jours.  
Il a été acté en séance que les TP et le TD doivent être dispensés en présentiel, et que les TP doivent être répartis sur plusieurs jours de formation.
- Propose-t-on un engagement à la prise en compte des recommandations ?

Un sondage auprès des membres de la commission sur 2 derniers points est à réaliser avant la prochaine réunion.

## 8. Points divers

- Anesthésie des souriceaux nouveau-nés

Est-ce que l'anesthésie des souriceaux nouveau-nés par le froid est la méthode la plus adaptée ? C'est une question récurrente pour laquelle des précisions réglementaires sont nécessaires. On peut envisager la création d'un groupe de travail lors de la prochaine mandature.

- Information sur les ruptures de certaines spécialités pharmaceutiques (sujet non traité)
- Point sur le règlement intérieur (sujet non traité)
- Actualités sur le renouvellement des membres de la CNEA

A ce jour, rien n'est officialisé. On ne peut pas garantir la nomination ou le renouvellement des membres.

Seules les associations de protection animale **reconnues d'utilité publique** peuvent proposer des personnalités qualifiées pour être nommées à notre commission.

Les courriers de demandes de propositions de personnalités qualifiées pour la prochaine mandature ont été envoyés

Clôture de la séance à 17h19